



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense : équipements

Question écrite n° 18847

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les achats de maintenance du ministère de la défense. Dans son dernier rapport public annuel, la Cour des comptes recommande de donner toute leur place aux services de maintenance dans la définition des coûts prévisionnels de possession, à tous les stades de développement du programme. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les choix en matière de soutien et en particulier de maintenance doivent être opérés lors des phases de développement des systèmes d'armes, dans la mesure où les financements qui y sont associés constituent, à terme, une part significative du coût global supporté par le ministère de la défense. Des représentants des structures de soutien des armées sont donc désormais systématiquement intégrés, dès l'origine des travaux, au sein des équipes chargées de conduire les programmes d'armement. Cette évolution contribue en amont à déterminer les besoins de soutien les plus appropriés. Elle facilite en outre la transmission à la direction générale de l'armement des données relatives aux coûts de soutien constatés par les forces armées sur tout le cycle de vie des matériels, permettant à cette direction d'établir puis d'affiner les estimations du coût global, dont elle assume la responsabilité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18847

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1722

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4988